

Le Président,

Objet : Convocation à la 46^e assemblée générale de l'ADMD

Paris, le 12 juin 2026

Madame, Monsieur,
Chers membres,

Conformément aux articles 4 des statuts et R.5 du règlement intérieur, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire des adhérents de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité qui se réunira :

**le samedi 26 septembre 2026, à partir de 9h00, à Nîmes (Gard)
h2 Centre des Congrès – Rue Jean-Reboul – Nîmes**

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant, arrêté par le conseil d'administration (réunion du lundi 11 mai 2026) :

- Présentation du rapport moral
- Présentation du rapport d'activité
- Présentation du rapport financier, des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du rapport du commissaire aux comptes
- Affectation du résultat de l'exercice au compte « report à nouveau »
- Quitus entier et sans réserve au Conseil de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2026
- Questions diverses

Les différents rapports sont à consulter dans le Journal de l'ADMD n°164, ainsi que sur le site de l'ADMD.

J'espère vous retrouver nombreux.



Jonathan Denis

NB 1 : N'oubliez pas de vous munir de votre carte de membre ou, à défaut, d'une pièce d'identité – Les statuts et le règlement intérieur de l'ADMD sont disponibles sur notre site – Seuls les membres inscrits au 26 juillet 2026 et à jour de cotisation peuvent voter.

NB 2 : Nos membres qui possèdent une adresse électronique recevront le Journal 164 sous version numérique uniquement, avec les modalités du vote électronique, placé sous contrôle de notre commissaire de justice. Les autres membres recevront le Journal 164 au format papier, par la Poste, avec le matériel de vote.